Image not found or type unknown

Prime d'ancienneté 10 ans non versé et démission ccn publicité

Par **anthony mickael**, le **13/06/2022** à **21:28**

Bonjour, j'ai 10 ans d'ancienneté dans une entreprise sous la ccn de la publicité. J'hésite entre rupture conventionnelle et démission mais mes employeurs sont peu conciliants. Cela fait 2 mois que jai envoyer le recomandé pour la rupture, et ils font tout pour trainé rdv sur rdv.
Mon nouvel employeur m'assure qu'une prime d'ancienneté doit m'être versée si je démissionne. J'ai consulté la ccn de la publicité et elle mentionne cette prime, qui n'apparait pourtant sur aucune de mes fiches de paie. Cela signifie-t-il qu'elle me sera versée le jour de mon départ ?
Merci beaucoup pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés